

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008  
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-10-4

Séance du vendredi 26 septembre 2008

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
SUBVENTION A DES ACTIVITES PERI OU EXTRASCOLAIRES  
EN HOCHDEUTSCH ORGANISEES  
PAR L'ASSOCIATION KIDDY  
ANNEE SCOLAIRE 2008-2009**

La Commission Permanente du Conseil Général

,VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente

VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 600 € à l'Association Kiddy 14 rue du Panorama à Zimmersheim au titre des deux animations théâtrales en allemand prévues en 2008/2009
- d'autoriser le Président à signer la convention de financement
- que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER